



## BULLETIN D'INFORMATION MARCHÉ NORDIQUE – SAISON 2020 – 2021

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Type licence proposée

- (1) Adhésion marche nordique avec licence FFA (type athlète compétition) : Elle permet à l'adhérent d'avoir une licence FFA qui l'assure et lui ouvre le droit de participer, sans présentation d'un certificat médical, aux conditions du règlement de chaque organisation, aux épreuves marche nordique proposées par les organisateurs de courses sur route du département de Maine et Loire,
- (2) Adhésion marche nordique détente loisir : l'adhérent est assuré à la Mutuelle Nationale du Sport, pour la pratique de cette activité dans les horaires proposés par le club.  
Dans cette hypothèse, vous pouvez participer à des épreuves marche nordique organisées dans le département de Maine et Loire, aux conditions du règlement de chaque organisation. Vous devez présenter un certificat médical de moins de 1 an. (C'est-à-dire la copie de celui que vous avez présenté lors de votre adhésion à l'EM)

#### Modalité pratique du déroulement des séances

Toutes les séances (35 pour la saison prochaine) ont une durée maximum de 2h00 et se font en nature sur des circuits de randonnée de la région dans un périmètre d'environ 25km autour de Beaupréau. Dans la mesure du possible, nous essayons d'organiser des points de départ pour assurer le covoiturage. Chaque séance est encadrée par un animateur qualifié qui structure la séance (échauffement, technique de marche, étirement final), donne des conseils pratiques et fixe le lieu du prochain rendez-vous. Chaque adhérent est affecté au groupe de son choix. Il lui est possible de participer à un autre groupe dans la semaine, voir {4} de la page précédente.

#### NB

Lors de la semaine de reprise les séances découvertes ouvertes au public auront lieu au Parc de Beaupréau.  
Date des vacances scolaires : du {19/10/20 au 3/11/20} du {20/12/20 au 3/1/21} du {21/2/21 au 7/3/21} et du {25/4/21 au 9/5/21}

#### Modalités financières

Paiement en totalité à l'inscription, ou possibilité de nous remettre plusieurs chèques à l'ordre de l'Entente des Mauges (3 maxi) répartis en part égale qui seront déposés à la banque - à l'inscription - 15/11/2020 - 01/01/2021

Tarif dégressif si une famille a plusieurs licenciés au club : -15 € pour le deuxième, -20 € pour le 3ème, et suivant.

#### Certificat médical

Imposée par le Ministère dans la loi du Code du Sport, la nouvelle réglementation obligatoire concernant la fourniture du Certificat Médical impose à être libellé **AVEC LE NOM DU SPORT CONCERNE : *certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique***. Nous vous demandons de présenter à votre médecin le certificat médical joint.

***Il en va de notre responsabilité de club et d'organisateur vis-à-vis des assurances.***

---

## Certificat médical

*A remplir par un médecin*

Je soussigné, Docteur ..... Certifie que .....

Né(e) le .....

Ne présente aucune contre indication à la pratique de la marche nordique

Fait à ..... le .....

Cachet et signature